

AVIS D'ABSENCE POUR UNE OU PLUSIEURS DEMI-JOURNEES

Conformément à la loi sur l'école obligatoire, article 27 (LEO 27) selon laquelle « les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum », nous vous informons que

notre fille/fils

Nom	Prénom	Classe
-----	--------	--------

ne participera pas aux cours le

Date

durant demi-journée(s),

le matin / l'après-midi

(Souligner ce qui convient)

Nombre de demi-journées déjà utilisées :

Sachant que ces demi-journées ne comptent pas dans les absences, nous nous assurerons que notre enfant complète par lui-même sa formation et ses cours, car il n'a droit à aucun rattrapage. Nous savons aussi que les épreuves manquées devront être refaites ultérieurement.

Lieu et date

Signature

Le présent formulaire doit être remis au maître de classe au plus tard la veille du congé, soit le jour ouvrable précédent (par exemple le vendredi pour un congé pris le lundi).